3 sites en Ile de France



Siège Social
7 Avenue François Coppée
93 250 VILLEMOMBLE
Tel: 01 48 12 65 00

Fax: 01 48 12 65 09



Antenne Paris
50 Boulevard de la Villette
75 019 PARIS
Tel: 01 40 09 53 21

Fax: 01 42 38 37 91



Antenne Val de Marne 229 rue La Fontaine 94 120 FONTENAY SOUS BOIS

Tel: 01 48 73 56 69 Fax: 01 48 73 30 11

Pour nous contacter

Philippe TRUFFAUT

Responsable Qualité et Technique

Ingrid WILLEMIN

Responsable de Projets

Julie FRIDRICK
Soumia ARHARBI

TEL: 01 48 12 65 00

Mail: contact@astrolabeformation-pfd.org

Pour vous inscrire:

https://goo.gl/forms/xvTwafx2AmDkJDVu1



Membre du résau national APP - Habilité par le COPANEF (décision du conseil du COPANEF du 26 mai 2015)



"VALORISER SES CONNAISSANCES
ET SES COMPETENCES"

Avec le certificat,

CLEA

donnez plus de force à vos projets!

LA CERTIFICATION DU
SOCLE DE CONNAISSANCES ET
COMPETENCES PROFESSIONNELLES
(DECRET DU 13 FEVRIER 2015)

www.astrolabeformation.org

Le CLEA qu'est-ce que c'est?

Le CléA est une certification, reconnue dans tous les secteurs d'activités, qui montre que vous avez des connaissances et des compétences de bases solides.

Pour avoir le CléA il faut **valider les 7 domaines** du Socle suivants :

- **1- S'exprimer en français** : lire, écrire, s'exprimer à l'oral, écouter, comprendre....
- **2- Calculer, raisonner** : résoudre un problème mathématique, lire et calculer des unités de mesures...
- **3- Utiliser un ordinateur** : connaître les fonctions de base d'un ordinateur, saisir et mettre en forme du texte, utiliser une boîte mail...
- **4- Respecter les règles et travailler en équipe** : connaître les règles de vie collective, contribuer dans un groupe, savoir communiquer....
- **5- Travailler seul et prendre des initiatives** : comprendre son cadre de travail, réaliser des objectifs ou des projets, prendre des initiatives...
- **6- Avoir l'envie d'apprendre** : savoir s'organiser, savoir finaliser un travail, aller chercher de l'information, savoir se concentrer, créer et mettre à jour son CV...
- **7- Maîtriser les régles de base** : hygiène, sécurité, environnement, avoir les bons gestes pour éviter les risques, être capable d'appliquer les gestes de premiers secours, préserver l'environnement....

L'obtention de la certification CléA est un repère fiable pour les employeurs et recruteurs.

Avoir CléA, c'est avoir un diplôme il vous permettra d'évoluer dans le monde professionnel.

Le CLEA pour qui?

Tout le monde peut être concerné par CléA, quel que soit votre âge ou votre métier.

CléA s'adresse à toute personne (salarié ou demandeur d'emploi sachant lire et écrire), pas ou peu qualifiée, souhaitant développer et faire reconnaître ses compétences acquises!

Alors...

Vous êtes pro ? Faites-le savoir !!



Qui finance?

Je suis demandeur d'emploi :

du 19 août et jusqu'au 31 décembre 2020, Pôle Emploi met en œuvre pour le compte du ministère du travail le financement des évaluations CléA préalables et finales par les organismes évaluateurs habilités par Certif'pro

Pour engager la certication :

- 1 vous devez être inscrit à Pôle Emploi (identifiant) ou si vous avez entre 16 et 25 ans avoir un identifiant PIC
- 2- de contacter un organisme habilité

Les étapes de la certification CLEA par le réseau APP

Une évaluation des acquis en 3 temps sur 30 jours maximum

1 - Entretien d'accueil individualisé d'1 heure

Une présentation de la démarche / Echanges interactifs, repérages de vos acquis / Remise d'une auto-évaluation

2 - Positionnement en centre sur 4 heures

Vos capacités sont évaluées dans chacune des compétences du Socle. Est utilisé une mise en situation contextualisée par des activités et des missions collectives puis individuelles.

L'évaluateur vous accompagne, facilite, et vous observe dans la réalisation.

3- Entretien individualisé de restitution d'1 heure

L'évaluateur vous communique les résultats de l'évaluation. Lorsque nécessaire, il analyse avec vous les écarts pour atteindre la maîtrise complète du Socle.

A l'issue de cette phase 2 possibilités :

1 - Toutes les compétences sont validées

Votre dossier est présenté devant un jury paritaire (COPANEF / COPAREF) qui valide puis édite le certificat.

2 - Quelques compétences du Socle sont validées

Vous obtenez une attestation de validation des compétences.

Nous vous proposons un parcours de formation portant sur les compétences non validées. Dans ce cas une évaluation sera à effectuer dans un délai maximal de 5 ans, portant uniquement sur les compétences non validées.